

Rapport du jury

Examen professionnel d'accès par la voie de la promotion interne au grade de professeur territorial d'enseignement artistique - 2017 SPÉCIALITÉ « Musique » DISCIPLINES « Basson » et « Guitare »

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen professionnel d'accès par la voie de la promotion interne au grade de professeur territorial d'enseignement artistique a été ouvert au titre de l'année 2017 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans la spécialité « Musique », disciplines « Basson » et « Guitare ».

Toutes les spécialités et les disciplines ont été réparties au niveau national. Un certain nombre de centres de gestion se sont mobilisés pour l'organisation de cet examen.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé l'examen professionnel pour l'ensemble du territoire national.

Calendrier

Période d'inscriptions	Du 15 novembre au 14 décembre 2016
Date de limite de dépôt	Le 22 décembre 2016
Épreuve d'admissibilité Guitare	Du 18 avril au 27 avril 2017
Épreuve d'admissibilité Basson	Du 02 mai au 03 mai 2017
Jury d'admissibilité	Le 4 mai 2017
Épreuve d'admission	Du 16 octobre au 20 octobre 2017
Jury d'admission	Le 20 octobre 2017

Les conditions particulières d'accès à l'examen professionnel

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe.

Outre les conditions statutaires et d'ancienneté, les candidats sont autorisés, en application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié à subir les épreuves d'un examen professionnel prévu à l'article 39 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.

1) Les candidats :

122 candidats se sont inscrits à cet examen professionnel.

Par discipline, la répartition était la suivante :

- 108 candidats en Guitare
- 14 candidats en Basson

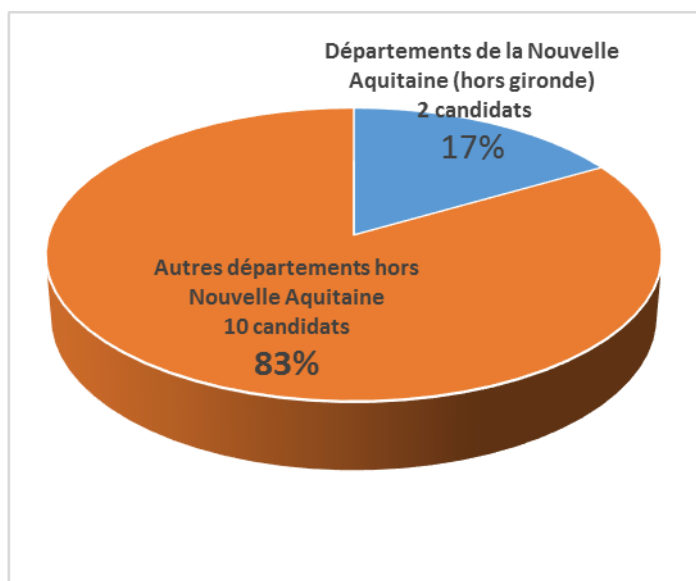
	Guitare	Basson
Nombre de candidats refusés à concourir	11	3
Nombre de candidats admis à concourir <i>sous réserve</i>	37	10

14 candidats ont été refusés à concourir :

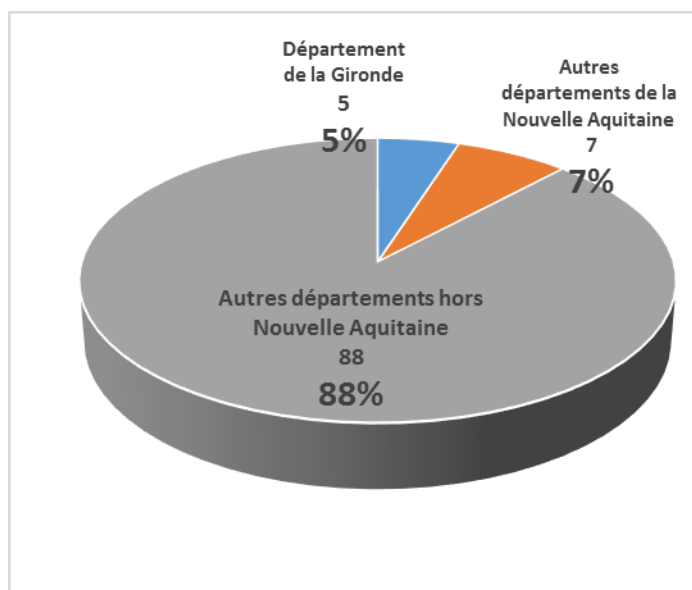
- 10 candidats ne remplissaient pas les conditions d'inscription
- 4 candidats n'ont pas fourni la pièce obligatoire : rapport de l'autorité territoriale au 1^{er} jour des épreuves

Répartition des candidats admis à concourir par département

Discipline « BASSON »



Discipline « GUITARE »



2) L'épreuve d'admissibilité :

a) Le contenu

L'examen professionnel d'accès par la voie de la promotion interne au grade de professeur territorial d'enseignement artistique comprend une épreuve d'admissibilité consistant en la conduite d'une séance de travail suivie d'un entretien, dispensée à un ou plusieurs élèves de troisième cycle, cycle spécialisé ou de cycle d'orientation professionnelle. (Durée : 30 minutes pour la conduite d'une séance de travail suivie de 10 minutes pour l'entretien - Coefficient 3).

b) Déroulement

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée du 18 au 27 avril 2017 pour la discipline « Guitare » et du 2 au 3 mai 2017 pour la discipline « Basson », au Conservatoire à rayonnement régional de Bordeaux.

Chaque candidat a conduit sa séance de travail avec deux 2 élèves issus de plusieurs conservatoires de la région Nouvelle Aquitaine (La Rochelle, Niort, Poitiers, Saintes).

c) La présence à l'épreuve

9 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité pour la discipline « Basson » et 89 candidats présents pour la discipline « Guitare ».

Ceci se traduit par des taux d'absentéisme respectivement de 25 % pour la discipline Basson, 11 % pour la discipline Guitare.

d) Résultats de l'épreuve d'admissibilité

Épreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Basson	9.74	12	8	0
Guitare	8.49	12	4	1

3) L'admissibilité :

À l'issue de l'épreuve pédagogique, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

Disciplines	Points nécessaires	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Basson	30 points	10/20	4
Guitare	30 points	10/20	29
TOTAL			33

34 % des candidats présents à l'examen professionnel ont été déclarés admissibles.
1 candidat a reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admissibilité.

4) L'épreuve d'admission :

a) Le contenu

L'examen professionnel d'accès par la voie de la promotion interne au grade de professeur territorial d'enseignement artistique comprend une épreuve d'admission qui consiste en « un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur ses compétences, sa motivation et son projet pédagogique ». (Durée : 30 minutes - Coefficient 2).

Pour toutes les disciplines, cet entretien vise également à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base constitué au moment de son inscription.

Le dossier du candidat comprend, outre les rubriques prévues dans l'arrêté, un rapport établi par l'autorité territoriale et, le cas échéant, toute pièce dont le candidat juge utile de faire état. Le dossier est remis aux membres du jury préalablement à cette épreuve. Il n'est pas noté. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation.

b) Déroulement

L'épreuve d'admission s'est déroulée du 16 au 20 octobre 2017 au Centre de Gestion de la Gironde.

c) La présence à l'épreuve

4 candidats étaient présents pour la discipline « Basson » et 29 candidats présents pour la discipline « Guitare ».

d) Résultats de l'admission

Épreuves	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne la plus haute	Moyenne la plus basse
Basson	16,66	6,33	13,86	8,83
Guitare	15,50	6,30	12,60	8,52

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'évaluer le candidat sur sa capacité à rendre compte clairement :

- de son parcours professionnel, des acquis de son expérience et de ses compétences
- de sa motivation pour accéder au cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique
- de son projet professionnel

Le candidat doit avoir des connaissances en culture musicale, en spécificité de la didactique dans la discipline choisie, une maîtrise du schéma d'orientation pédagogique national, une capacité à le mettre en œuvre et une connaissance des missions et de la place d'un conservatoire dans la ville.

La motivation, la posture professionnelle et le potentiel sont évalués tout au long de l'entretien.

L'épreuve permet ainsi au candidat de faire preuve de sa capacité à : gérer son temps ; être cohérent ; gérer son stress ; communiquer ; apprécier justement sa place de candidat et mettre en œuvre sa curiosité intellectuelle et son esprit critique.

5) L'admission :

À l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

Pour l'examen professionnel, spécialité musique, discipline « Basson » et « Guitare » le seuil d'admission retenu est le suivant : 50 points, soit 19 candidats. Un taux de réussite de 19 % (pourcentage par rapport au nombre de candidats présents à l'admissibilité).

Disciplines	Points nécessaires	Seuil d'admission	Nombre d'admis
Basson	50 points	10/20	2
Guitare	50 points	10/20	14
TOTAL			19

6) Le jury :

Le jury de l'examen professionnel comprenait 12 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires de catégorie A et personnalités qualifiées de catégorie A :

- 4 élus locaux
- 1 directeur de conservatoire régional - *fonctionnaire territorial*
- 1 directrice adjointe d'un conservatoire régional - *personnalité qualifiée*
- 1 inspecteur général, représentant du Ministre chargé de la Culture - *personnalité qualifiée*
- 3 professeurs d'enseignement artistique (guitare et basson) - *2 fonctionnaires territoriaux - 1 personnalité qualifiée*
- 1 représentante du personnel de catégorie A - *fonctionnaire territorial*
- 1 représentante du CNFPT de catégorie A - *personnalité qualifiée*

7) Analyse et conclusion :

Les textes réglementaires relatifs à l'examen professionnel d'accès par la voie de la promotion interne au grade de professeur d'enseignement artistique sont parus au Journal Officiel le 20 juillet 2016.

Lors de leur inscription, les candidats devaient fournir, pour la recevabilité de leur candidature, des pièces obligatoires, dont le rapport établi par l'autorité territoriale. Le dossier était étudié, par les membres du jury, lors de de l'épreuve d'admission.

Le jury constate que plusieurs dossiers n'étaient pas complets au 1^{er} jour des épreuves et que les candidats se sont vus notifier un refus de participation à l'examen professionnel.

Il est important que les candidats se rendent compte de l'importance du respect des délais pour compléter leur dossier.

Les membres du jury ont auditionné des candidats souvent mal préparés autant lors de l'épreuve pédagogique d'admissibilité que pour l'épreuve orale d'admission.

Les candidats doivent prendre la mesure des attentes du jury et notamment le niveau d'exigence attendu, en lien avec le cadre d'emplois de catégorie A.

Les membres du jury ont trouvé gênant de ne pas pouvoir écouter jouer les candidats. En effet de par la spécificité des épreuves de cet examen, la partie « exécution d'œuvres » n'est pas prévue. De fait, les candidats n'ont pas forcément utilisé leur instrument.

Les membres du jury, à l'unanimité, souhaitent préciser que les candidats admis à un examen professionnel ont la même valeur professionnelle que les lauréats d'un concours de même niveau.

Le jury félicite les 19 lauréats de cet examen professionnel et encourage vivement celles et ceux qui ont échoué à continuer dans une démarche de réussite.

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation de cet examen professionnel et remercient le Centre de Gestion de la Gironde et le Conservatoire à rayonnement régional de Bordeaux de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens, le personnel du Conservatoire à rayonnement régional de Bordeaux, les élèves issus de la région Nouvelle Aquitaine, ainsi que tous les autres acteurs pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de cet examen professionnel.

Le Président du Jury,

Jean-Luc PORTELLI

□ □ □ □